



Résidence Autonomie du Maraiscaux



16 Place Nelson Mandela, 59490 Somain - 03 27 90 64 66



SOMMAIRE

ÉDITO	3
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ADMISSION	5
LE CADRE DE VIE	6
NOS SERVICES	7
▶ L'accompagnement des résidents	7
▶ La restauration	7
▶ L'entretien des parties communes	7
▶ La blanchisserie	8
▶ L'entretien technique	8
▶ Le service administratif	8
▶ L'animation	9
LA PARTICIPATION À LA VIE QUOTIDIENNE	10
▶ Le Conseil de vie sociale	10
▶ La commission restauration	10
▶ La commission animation	10
LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES	11
▶ La personne qualifiée	11
▶ La politique de prévention de la maltraitance	11

UNE RÉSIDENCE PENSÉE POUR NOS AÎNÉS, UN CADRE DE VIE DYNAMIQUE ET CHALEUREUX

Mesdames, Messieurs,

Offrir à nos aînés un cadre de vie accueillant, sécurisé et convivial est une priorité pour notre ville. Notre résidence municipale dédiée aux seniors autonomes incarne cette ambition, en proposant un lieu où chacun peut vivre pleinement son quotidien, entouré d'une équipe bienveillante et à l'écoute.

Un cadre de vie confortable et moderne

Parce que le bien-être passe aussi par un environnement agréable, nous poursuivons un programme de modernisation et d'amélioration continue. Des travaux réguliers sont réalisés afin d'optimiser le confort des logements et des espaces communs, pour que chacun puisse s'y sentir chez soi.

Une résidence participative

Ici, les résidents sont au cœur du projet. Grâce à des commissions dédiées, ils peuvent prendre part aux décisions qui concernent leur cadre de vie et contribuer activement au bon fonctionnement de la structure.

Un lieu de vie animé et ouvert sur l'extérieur

Maintenir une vie sociale riche et dynamique est essentiel. La résidence propose des animations variées, des festivités tout au long de l'année, ainsi que des espaces communs pensés pour favoriser les échanges et l'autonomie. Ateliers de groupe, activités en libre accès, moments de partage : tout est mis en œuvre pour encourager les liens et lutter contre l'isolement.

Une équipe disponible jour et nuit

Parce que sérénité et sécurité vont de pair, une équipe de professionnels est présente 24h/24 et 7j/7 pour accompagner et répondre aux besoins des résidents.

Cette résidence est bien plus qu'un lieu d'habitation : c'est un véritable lieu de vie, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir à son rythme. C'est ainsi que nous concevons le bien-vieillir dans notre ville : avec dignité, autonomie et convivialité.



Julien QUENNESSON,
Maire de Somain
Président du C.C.A.S.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Construite en 1988, la Résidence Autonomie du Maraiscaux offre la possibilité aux personnes âgées, seules ou en couple, de vivre dans un logement individuel en toute sécurité grâce à la présence permanente de personnel.

Les résidents bénéficient d'un cadre de vie agréable et rassurant, d'une offre étendue de services collectifs et d'activités, et d'un accompagnement pour favoriser l'autonomie et rompre l'isolement social.

La gestion de l'établissement est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de Somain, établissement public administratif dont le Président est le Maire de Somain.

La Résidence Autonomie du Maraiscaux est située à proximité du centre-ville de Somain et de ses commerces, permettant aux résidents d'accéder aux services et commerces de proximité.



LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ADMISSION

L'étape de l'accueil et de la prise de contact est capitale pour la réussite de l'accompagnement mis en place en faveur d'un résident.

Il est proposé à toute personne effectuant une demande de renseignements de visiter l'établissement et le type de logements proposés. Lors de cette visite, le dossier d'admission et les pièces administratives à fournir sont présentés.

La tarification et les aides financières envisageables sont également expliquées aux personnes présentes. En fonction de son état de santé et de ses ressources, la personne accueillie peut bénéficier de différentes aides :

- l'aide sociale à l'hébergement (A.S.H.)
- l'aide personnalisée au logement (A.P.L.)
- l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.)

Une rencontre avec la personne souhaitant intégrer la structure est systématiquement proposée, au cours de laquelle la Direction explique les modalités de fonctionnement de l'établissement. A l'issue de cet entretien, la personne confirme son accord pour intégrer la structure.

Une visite concluante débouche sur la réception du dossier d'admission complété puis son étude en commission d'admission.



LE CADRE DE VIE

L'établissement compte 68 logements répartis de la manière suivante :

- 38 appartements type 1 d'une superficie de 31m²
- 25 maisons type 1 d'une superficie de 31 m²
- 5 maisons type 2 pour couples d'une superficie de 45 m²

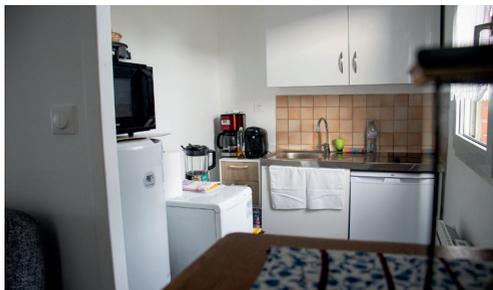
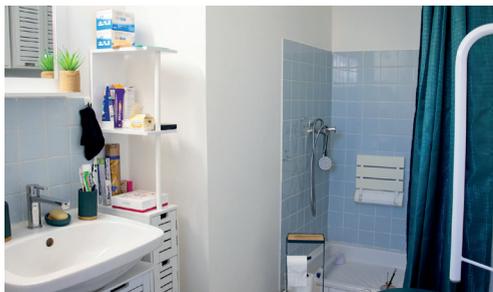
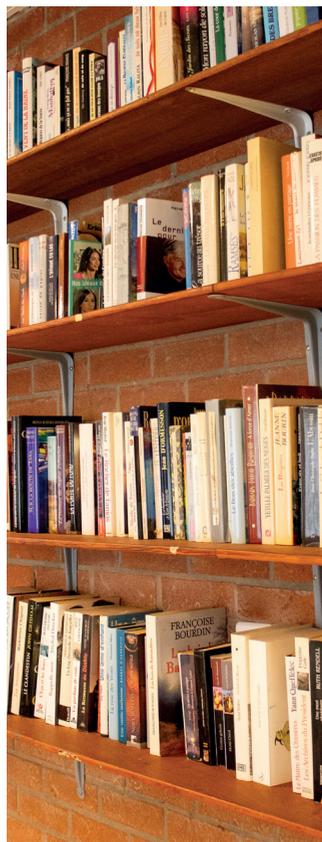
Les logements sont équipés d'une salle d'eau comportant un lavabo, une douche et des toilettes.

Chaque logement dispose d'une kitchenette équipée permettant aux résidents de cuisiner s'ils le souhaitent.

La résidence est sécurisée avec une présence physique assurée 24h/24 et dispose d'un système de téléassistance individuel.

Les personnes accueillies ont la possibilité de personnaliser leur logement. Chaque personne est invitée à l'aménager avec ses meubles et objets personnels.

Les résidents peuvent librement recevoir des visites dans leur logement, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie.



NOS SERVICES



La Résidence Autonomie du Maraiscaux s'attache à proposer un cadre de vie agréable et des prestations individuelles et collectives de qualité.

► L'accompagnement des résidents

Un cadre sécurisant est proposé par une présence nuit et jour. Le personnel de la Résidence Autonomie du Maraiscaux apporte une aide aux personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne. Il favorise leur autonomie et contribue à lutter contre l'isolement social.



► La restauration

La résidence autonomie propose au sein de son restaurant le petit-déjeuner, le déjeuner et le souper.

Les menus, variés et équilibrés, tiennent compte des régimes alimentaires des résidents et des recommandations émises lors des commissions restauration.

Les menus sont élaborés par une diététicienne et les repas sont cuisinés sur place.

Les résidents ont la possibilité d'inviter leurs proches à déjeuner au restaurant de l'établissement.



► L'entretien des parties communes

L'entretien des locaux collectifs, réalisé quotidiennement par le personnel de la Résidence du Maraiscaux, contribue au confort des résidents.

Les résidents assurent le nettoyage de leur logement et ont la possibilité de faire appel à des prestataires extérieurs, à leur charge.





► La blanchisserie

Les résidents ont la possibilité d'installer une machine à laver dans leur logement.

L'établissement dispose également d'une blanchisserie comprenant quatre machines à laver et un sèche-linge, ce qui lui permet d'effectuer l'entretien du linge des résidents, à leur demande ou à celles des familles.

► L'entretien technique

L'agent de maintenance assure ce service et intervient sur les aspects techniques de l'établissement tels que les installations, les réparations. Il répond également aux demandes des résidents concernant les aménagements, les réparations et l'entretien des petits matériels personnels. Les services techniques de la commune de Somain apportent également leur expertise en cas de besoin.

► Le service administratif

Le service administratif gère l'ensemble des opérations relevant de son champ d'intervention. Il participe à l'amélioration globale de l'accompagnement des résidents par le biais de services tels que l'accueil physique et téléphonique, la gestion des dossiers des résidents, la facturation.





► L'animation

La Résidence Autonomie du Maraiscaux est un lieu de vie. L'animatrice propose des activités permettant de la faire vivre quotidiennement et de renforcer le lien social avec l'environnement.

Des animations variées sont organisées tout au long de l'année par l'animatrice, en collaboration avec les bénévoles et les partenaires. Les résidents disposent d'un programme d'animation hebdomadaire.

Diverses activités sont proposées afin de répondre aux besoins et envies de chacun : des rencontres intergénérationnelles, des repas à thème, des activités manuelles, des spectacles, des ateliers mémoires, de la gymnastique douce...



LA PARTICIPATION À LA VIE QUOTIDIENNE

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. L'avis des résidents et de leurs proches est régulièrement recueilli par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Différentes instances sont mises en place pour favoriser l'expression du résident et sa participation directe à la vie de l'établissement :

► Le Conseil de vie sociale

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 et au décret du 25 mars 2004, un Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été mis en place au sein de la Résidence Autonomie du Maraiscaux.

Le CVS est un organisme consultatif qui donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le CVS est informé de la suite donnée aux avis et propositions émises. Celui-ci se réunit trois à quatre fois par an. Un compte-rendu est ensuite rédigé et mis à l'affichage.

► La commission restauration

Une commission restauration a lieu tous les deux mois. Elle réunit les résidents, leurs proches, le personnel de la société de restauration, et l'équipe de restauration et de Direction de la résidence. L'objectif est d'échanger et de veiller sur la qualité de la prestation servie. Cette commission a également pour objectif de valider le prochain cycle des menus qui seront proposés.

► La commission animation

Une commission animation a lieu tous les trois mois. Elle réunit les résidents, leurs proches, les personnes extérieures volontaires, et l'équipe de Direction et d'animation de la résidence. Cette instance permet aux participants de s'exprimer sur les animations réalisées au cours de l'année et d'y présenter leurs besoins et attentes.



LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES

► La personne qualifiée

Afin de faire valoir ses droits, le résident ou son représentant légal a la possibilité de recourir à une personne qualifiée ou un médiateur de la République. La mission assurée par une personne qualifiée est gratuite pour l'usager qui la sollicite.

La liste des personnes qualifiées fait l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

► La politique de prévention de la maltraitance

Afin de garantir les droits des résidents et de prévenir tout risque de maltraitance, l'établissement remet en annexe du contrat de séjour la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes. Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.





Résidence Autonomie du Maraiscaux

Centre Communal
d'Action Social de Somain
16 Place Nelson Mandela - 59490 SOMAIN

Téléphone : 03 27 90 64 66
Courriel : residence.autonomie@ccas-somain.fr



ville-somain.fr

